

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 17116 du 14 novembre 2012 portant promotion de sous-officiers
de réserve de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1229543S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 7 juin 2010 relatif aux délégations de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière de gestion et d'administration des officiers, sous-officiers et militaires du rang de réserve de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 17115 du 14 novembre 2012 (NOR : INTJ1229542S),

Décide:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2012:

Caux, Philippe

Nigend : 132 526

Viard, Francis

Nigend : 135 347

Article 2

Les adjudants de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef de réserve le 1^{er} décembre 2012:

Bera, Régis

Nigend : 138 080

Tavel, Jérôme

Nigend : 252 972

Article 3

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2012:

Laurelut, Arnaud

Nigend : 129 129

Article 4

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2012:

Gimenez, Valérie

Nigend : 137 715

Faure-Geors, Alain

Nigend : 139 752

Fait le 14 novembre 2012.

Le général,
commandant de la gendarmerie des transports aériens,
D. STRIEBIG